



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

- **Monsieur le Président de la 72<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies ;**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement ;**
- **Excellence Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies ;**
- **Distingués délégués,**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est à la fois un réel plaisir et un agréable devoir pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée afin de vous transmettre les cordiales salutations du Président de la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozigna GNASSINGBE qui, retenu au dernier moment n'a pu faire personnellement le déplacement de New York. C'est donc en son nom que je prends la parole pour vous délivrer le message ci-après.

« C'est avec un sentiment de joie renouvelé que nous prenons part à cette 72<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies dédiée à un thème aussi révélateur qu'interpellateur à savoir :  
« **Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée** ».

Je voudrais, avant tout propos, féliciter le Président de l'Assemblée générale Monsieur Miroslav LAJCAK pour son élection. J'aimerais également renouveler mes félicitations au nouveau Secrétaire général des Nations Unies, **Monsieur Antonio GUTERRES** et le rassurer de l'appui du Togo durant son mandat en vue de la réalisation des nobles objectifs de notre Organisation commune.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

Le thème de cette présente session nous rappelle que l'humain et le bien-être de nos peuples doivent demeurer la priorité de nos actions, tant au plan national que dans le contexte international de mutualisation de nos efforts. Ce thème remet, au cœur de nos débats, la question de la sécurité humaine qui englobe aussi bien les impératifs de paix, de développement, d'accès à des soins de qualité et à un environnement sain que ceux de sécurité alimentaire, d'emplois, surtout pour les jeunes.

Ces défis auxquels nos Etats, surtout les pays en développement, sont confrontés, rappellent l'importance de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, l'Agenda de développement 2030 et le Plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, que nous avons ensemble adoptés.

Dans ce contexte, mon pays s'active pour l'adoption, avant la fin de l'année, de son Plan National de Développement (**PND**) qui remplacera, sur la période (2018-2022), la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi qui arrive à son terme.

Ce nouveau document de planification et de programmation du développement viendra identifier les priorités et définir les actions appropriées à mettre en œuvre dans le cadre de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (**ODD**).

Dans cette perspective, le gouvernement a mis en place, en février 2017, une Cellule de suivi stratégique des objectifs de développement durable et des accords internationaux sur le développement. Cette Cellule a pour mission de suivre l'état d'avancement des actions prioritaires retenues en la matière.

Le Togo qui s'apprête à siéger au sein de l'ECOSOC, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, s'engage à participer activement aux différentes actions et initiatives du Conseil visant la mise en œuvre harmonieuse et déterminée dudit agenda.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les délégués,**

La recherche du bien-être de l'humain est au cœur de la politique générale du Gouvernement togolais. Cette nécessité guide au quotidien les initiatives sectorielles en donnant la priorité aux groupes les plus vulnérables que sont les femmes, les enfants et les jeunes.

De manière spécifique, mon pays, tout en maintenant une constance dans les progrès déjà réalisés en matière de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de promotion d'une démocratie participative et apaisée, ne ménage aucun effort pour garantir aux populations une véritable croissance inclusive et durable.

Ainsi, le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (**PUDC**), conçu en complément du Programme d'Appui aux Populations Vulnérables (**PAPV**), et qui couvre la période 2016 à 2018, entend contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des populations vivant dans des localités où les besoins en infrastructures et services sociaux et économiques de base accentuent les inégalités sociales.

Il s'agit, à terme, de réduire lesdites inégalités à travers des interventions ciblées sur les besoins urgents et prioritaires menées en synergie avec d'autres actions entrant dans le cadre des politiques sectorielles régulières.

Ces interventions concernent en priorité l'accès à l'eau potable, l'accès à l'énergie, l'entrepreneuriat rural et l'agrobusiness, la productivité et la création de richesses, l'emploi et l'autonomisation des femmes et des jeunes, la protection sociale.

Sur ce dernier point par exemple, il est à noter qu'après la gratuité de l'école décidée en 2008 et l'extension progressive des cantines scolaires à l'ensemble des élèves de l'école publique, le gouvernement vient de décider **la mise en place d'un système de couverture sociale et médicale en faveur des écoliers et des élèves.**

Cette mesure qui, dans les prochaines années sera élargie aux secteurs privés laïc et confessionnel, couvre deux millions d'apprenants concernés par la phase pilote de l'année scolaire 2017-2018.

En outre, dans le domaine de la santé, l'élaboration du nouveau Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2017-2022) permet au gouvernement d'apporter des solutions idoines aux problèmes identifiés et d'aligner les priorités en la matière sur celles des ODD.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Le développement harmonieux et durable du Togo ne peut se faire sans la paix, la cohésion sociale, la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit. Ces exigences, au-delà des diverses actions entreprises dans le sens d'un mieux-être des populations, passent également par la dynamique des réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles en cours.

A cet égard, s'appuyant sur les travaux de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (**CVJR**), le gouvernement a transmis récemment à l'Assemblée nationale pour délibération, un projet de loi portant sur les articles 52, 59 et 60 de la Constitution du 14 octobre 1992, relatifs notamment à la limitation des mandats : **un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois** pour les députés et le Président de la République et au mode de scrutin à savoir, **un scrutin uninominal majoritaire à deux (02) tours**. Ce projet de réformes qui répond aux aspirations profondes du peuple togolais vient d'être adopté, il y a trois jours, c'est-à-dire le mardi 19 septembre 2017, par plus des deux tiers (2/3) des députés composant l'Assemblée nationale.

Il convient de souligner que cette procédure a été accomplie conformément aux dispositions de l'article 144 de la Constitution qui prévoient la procédure de révision constitutionnelle, je cite « ...*le projet ou proposition de révision est considéré comme adopté, s'il est voté à la majorité des quatre cinquièmes (4/5) des députés composant l'Assemblée nationale.*

*A défaut de cette majorité, le projet ou la proposition de révision **adopté à la majorité des deux tiers (2/3) des députés composant l'Assemblée nationale, est soumis au référendum...** ».*

Aussi, le vote du projet par les 2/3 des députés renvoie-t-il la question des réformes constitutionnelles directement au peuple à travers l'expression du référendum. Sans tarder, un projet sera soumis à la ratification du peuple qui, comme le reflète l'histoire de notre pays, va exercer librement et pleinement sa souveraineté en donnant au texte constitutionnel son caractère de norme fondamentale.

Sur le plan des droits humains, la volonté du gouvernement togolais de s'acquitter de ses obligations en matière de protection et de promotion de ces droits est irréversible. Il s'agit certes d'une œuvre de longue haleine mais le Togo reste déterminé à consolider les acquis et à renforcer davantage les mesures garantissant les libertés fondamentales. Nous continuerons également d'œuvrer, dans le cadre de notre mandat au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui s'achève en 2018, afin que cet Organe joue pleinement son rôle en matière de respect des droits et du bien-être des peuples partout dans le monde.

**Monsieur le Président,**

S'agissant des défis auxquels nos Etats sont collectivement confrontés, je voudrais appeler l'ensemble de la communauté internationale à une action responsable face aux menaces du réchauffement climatique. Il en va de la qualité de vie de nos populations sur notre planète que nous devons à tout prix préserver pour le bien des générations futures. Mon pays, régulièrement confronté aux aléas que sont, entre autres, l'érosion côtière, les inondations, l'irrégularité des saisons de pluie, estime notamment que l'Accord de Paris reste un cadre idéal pour des initiatives communes en faveur de la préservation du climat.

En Afrique de l'Ouest, les récentes intempéries qui ont occasionné en Sierra Leone d'importantes pertes en vies humaines et des dizaines de milliers de sinistrés au Niger font resurgir dans les esprits des populations le spectre de la grave crise Ebola à laquelle la sous-région ouest-africaine a fait face, il y a deux ans.

Ces pertes que nous déplorons tous interpellent individuellement nos Etats et au-delà, le continent africain quant à l'urgence d'un plan d'action rigoureux et efficace visant à offrir à nos populations un cadre de vie décent et un système de santé résilient avec un accent particulier mis sur les capacités d'alerte et de prévention de nos services techniques respectifs.

A cet effet, je voudrais engager nos Etats à œuvrer de concert en vue d'intensifier la lutte, non seulement pour prévenir la résurgence d'épidémies déjà éradiquées, mais aussi, pour réduire de façon significative, voir éliminer, d'autres maladies comme le VIH/SIDA, le Paludisme et la Tuberculose qui, malheureusement, continuent de faire de nombreuses victimes en Afrique.

**Monsieur le Président,**

L'ère dans laquelle nous vivons est également caractérisée par la résurgence de nouveaux défis sécuritaires, allant de l'insécurité maritime au terrorisme que nous devons combattre sous toutes ses formes.

L'insécurité maritime compromet notre développement, prive nos populations de leurs ressources vitales et crée des zones de non-droit dont les réseaux criminels tentent de profiter pour leurs trafics multiformes.

Aussi, le Togo se réjouit-il du succès du sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur « **la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique** », tenu en octobre 2016 à Lomé. L'Afrique dispose aujourd'hui, grâce à l'engagement des Etats qui ont pris part à ce Sommet, d'une Charte sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement, un instrument juridique harmonisé et contraignant, destiné à promouvoir davantage le développement de l'économie bleue sur le continent.

C'est également le lieu d'inviter et d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait, à signer la Charte de Lomé afin de renforcer le cadre juridique devant réglementer l'action commune de nos Etats, sous l'égide de l'Union Africaine, en faveur de la préservation de nos mers et de nos océans.

En outre, il est indéniable que nous ne saurions atteindre l'objectif visé par le thème de notre session si nous n'accentuons pas nos efforts en faveur de la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde. Les récents attentats terroristes perpétrés en France, en Grande Bretagne, en Espagne, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et dans d'autres pays renforcent l'exigence d'une action concertée de l'ensemble de la communauté internationale face à ce fléau qui ne connaît plus de frontière ni ne distingue les cibles.

C'est pourquoi, dans la zone sahélienne où sévit plus le fléau en Afrique, je salue l'initiative des pays du G5 Sahel qui permet de renforcer davantage la coopération interétatique. J'invite les pays les plus nantis à soutenir la démarche pour une lutte efficace permettant d'éradiquer le terrorisme dans cette zone de l'Afrique.

A cet égard, je me réjouis particulièrement de la création, en juin 2017, par le Secrétaire général des Nations Unies d'un Bureau de lutte contre le terrorisme.

L'éradication du radicalisme et l'intégrisme religieux doit également être au cœur des priorités de nos Etats tout comme l'impérieux devoir de proposer, surtout aux jeunes, des alternatives convaincantes qui garantissent leur avenir et qui les préservent des discours haineux et autres appels à la violence.

### **Monsieur le Président,**

Face au défi majeur que constitue de nos jours la migration et, eu égard à la crise sécuritaire qu'elle engendre, il convient de prendre des mesures fortes, visant non seulement à contenir la demande de plus en plus élevée dans les pays de destination mais aussi et surtout, à juguler le problème à la base, dans les pays de départ.

Trouver des solutions idoines à la crise migratoire, c'est également résoudre, de façon définitive, un certain nombre de conflits qui réduisent les capacités des Etats concernés à assurer un contrôle efficace de leurs frontières et qui favorisent le déplacement massif de populations en quête de sécurité et de mieux-être hors des frontières de leur pays.

Nous le savons tous, la crise syrienne, tout comme celle libyenne d'ailleurs, et le combat acharné que mène de nos jours le gouvernement irakien contre l'Etat Islamique ne se limitent pas uniquement aux frontières de ces pays. Tous ces conflits ont pour corollaires la déstabilisation de leur région respective, l'exacerbation du terrorisme et la crise migratoire.

Aussi, le Togo espère-t-il, que, sur le continent africain, les différentes initiatives de l'Union Africaine et des autres Organisations Régionales, appuyées par les Nations Unies, vont concourir à résoudre les différends au Soudan du Sud et ramener la stabilité en Libye.

En Asie, les récents lancements de missiles réalisés par la République Populaire Démocratique de Corée font monter la tension au sein de la communauté internationale, suscite des débats houleux au Conseil de sécurité et augmente l'inquiétude des peuples notamment au Japon et en République de Corée. Je voudrais ici appeler les principaux protagonistes à la retenue et à la sagesse en vue de préserver la paix et la stabilité

dans la région. Il est aussi indéniable que c'est à travers le dialogue et la concertation qu'ils pourront régler cette question.

**Monsieur le Président,**

Les défis auxquels notre monde est confronté ont un impact réel sur le développement de l'Afrique. Et l'un des impératifs, pour y faire efficacement face, reste la transformation économique du continent. Cette transformation, nous en sommes conscients relève de la responsabilité première de l'élite africaine mais, rappelle également la nécessité de la solidarité internationale.

Au-delà des efforts qui doivent être consentis dans la mise en œuvre des ODD, il importe d'accroître les investissements sur le continent notamment dans les domaines de la science, de l'industrie, de l'agrobusiness et de la haute technologie.

Cette transformation doit également pouvoir s'appuyer sur la dynamique des différentes Communautés Economiques Régionales (CER). Ces Communautés, si elles parviennent à assurer une bonne intégration de leurs peuples et de leurs économies, favoriseront l'intégration africaine et, ce faisant, concourront au développement harmonieux de l'Afrique.

En ma qualité de Président en exercice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), je m'engage à œuvrer et à poursuivre les efforts, avec mes pairs, afin de faire de notre espace communautaire, une CEDEAO des peuples, conformément aux objectifs de notre Organisation.

Je saisis l'occasion de cette Assemblée pour remercier et inviter les différents partenaires à poursuivre leurs actions aux côtés de nos Etats et de la Commission de la CEDEAO afin de nous permettre de traduire en actions concrètes, nos différentes initiatives.

**Monsieur le Président,**

L'Organisation des Nations Unies a contribué à réaliser beaucoup de progrès en matière de paix et de sécurité dans le monde, de promotion des droits de l'Homme et de préservation de notre planète. Ces avancées, elle a su les opérer grâce à la redynamisation de certains de ses Organes et surtout, à leur adaptation aux mutations nouvelles intervenues depuis sa création.

En ce qui concerne le Conseil de Sécurité, le Togo estime que les Etats membre devraient se résoudre à mener à terme le processus de la réforme de cet Organe engagé depuis plus de deux décennies afin de le rendre plus efficient. Nous espérons que la présente session nous permettra de faire des avancées significatives dans cette voie.

Ces réformes devraient également concerner les forces de maintien de la paix. En cela nous saluons l'initiative du Secrétaire Général relative au projet de pacte entre les Nations Unies et ses Etats membres concernant l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels pendant les opérations de maintien de la paix. Nous formons le vœu que tous les Etats adhèrent à ce mécanisme pour mettre fin à ce phénomène.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Je reste convaincu qu'à travers la mutualisation de nos efforts, la présente session de l'Assemblée Générale contribuera significativement à renforcer l'engagement de nos Etats à faire de notre planète, un monde de paix et de prospérité partagée pour le bien-être de nos peuples ».

**Je vous remercie.**